



Ville de Pîrae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

08 JUIL. 2016

N° / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 061/2016 DU 27 JUIN 2016

Relative à l'acquisition de deux véhicules utilitaires type double cabine à benne basculante - concours financier de la Polynésie française.

Date de convocation : 21 JUIN 2016			L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame la première adjointe au maire, Yvette LICHTLE. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Marie-Madeleine MAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.	
Date d'affichage : 21 JUIN 2016				
Date d'affichage du compte-rendu : 8 JUILLET 2016				
Date d'affichage de la présente délibération :				
Résultats des votes :	VOTANTS	26		
	POUR	26		
	CONTRE	00		
	ABSTENTION	00		
La délibération est adoptée à l'unanimité			ELUS EN EXERCICE	33
			PRESENTS	21
			PROCURATION	06

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Turere FOLIAKI
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Keehi WONG
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 061/2016 du 27 JUIN 2016**Approuvant l'acquisition de deux (2) véhicules utilitaires type double cabine à benne basculante – concours financier de la Polynésie française****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence Madame la 1ère adjointe au maire de la commune de Pirae;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le programme d'acquisition d'engins roulants à réaliser ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.06.2016 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	26
POUR	26
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Le programme d'acquisition de matériel roulant dont la décomposition figure ci-après est approuvé.

Ce programme d'acquisition consiste en l'achat de deux (2) véhicules utilitaires type double cabine à benne basculante pour le bureau des infrastructures et des bâtiments au sein du service du cadre de vie, dans le cadre de l'entretien des espaces publics, de transport logistique communal et de maintenance des bâtiments publics.

Article 2 : Le plan prévisionnel du programme d'acquisition de matériel roulant est établi comme suit :

Désignation	Coût (TVA incluse)	Taux directeur de la subvention de la DDC	Montant de la subvention
Deux (2) Véhicules utilitaires type double cabine à benne basculante	10 780 000 F CFP	50%	5 390 000 F CFP (50%)

Article 3 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la ou les conventions de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention, de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ce matériel roulant et à signer le ou les marchés qui s'y rapportent.

Article 4 : La délibération n° 10/2016 du 25 février 2016 relative à l'acquisition de quatre véhicules utilitaires type double cabine est abrogée.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 6 : Le Directeur général des services et le Chef du service cadre de vie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,


M. Helmana TAURAA

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le - 8 JUIL. 2016 et publication du - 8 JUIL. 2016

Pour le maire empêché
Le 6^{ème} Adjoint,


M. Helmana TAURAA

Edouard FRITCH
Le Maire

